

DÉCISION DU MAIRE

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

;Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDERANT que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre, la municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors d'évènements ponctuels,

Le Maire décide de signer une convention avec l'association Les idées heureuses, domiciliée au 16 chemin de la Haisette 50840 Fermanville, pour l'organisation de deux concert-spectacle « fantaisies parisiennes » au musée Alfred-Canel, dans le cadre de la manifestation « Les journées Européennes du Patrimoine » programmé le dimanche 21 septembre 2025, pour la somme de 1200€ TTC (mille deux-cent euros).

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

